



ATTACHÉS

Elections

des représentants des personnels

Décembre 2018

Mise en perspective et perspectives du corps pour les années à venir

La CAP des Attachés a livré son verdict le 19 novembre dernier, et il s'agissait de la dernière CAP avant les élections des 4, 5 et 6 décembre prochains.

LE CONTEXTE

Cette mandature a vu l'entrée des Attachés d'administration de l'aviation civile dans le Corps Interministériel à Gestion Ministérielle (CIGeM) des Attachés d'administration de l'État, en application des dispositions du Protocole 2013.

Pour les signataires de ce protocole, il s'agissait, de reconnaître les plus hautes responsabilités en permettant aux personnels d'accéder au grade à accès fonctionnel culminant à l'indice brut HEA et de faciliter la mobilité.

L'adhésion aux dispositions statutaires interministérielles devait être subordonnée à la prise en considération des spécificités de la DGAC. Ainsi, la

DGAC devait rester l'autorité de gestion de l'ensemble des Attachés d'administration relevant de ses services et assurer la gestion du nombre d'emplois fonctionnels ainsi que la détermination des fonctions y donnant accès. De la même façon, la définition des emplois permettant l'accès à l'échelon spécial du GRade à Accès Fonctionnel (GRAF) devait relever de la DGAC.

En outre, l'adhésion au CIGeM devait faire l'objet d'une demande de prise en compte de la pyramide des âges des Attachés d'administration de l'aviation civile.

LES EMPLOIS DE CONSEILLERS D'ADMINISTRATION

Le protocole social du 22 juillet 2010 prévoyait que le nombre d'emplois de conseiller d'administration serait augmenté de 12 emplois de 1^{er} niveau et de 8 emplois de 2nd niveau. Dans le cadre de la réforme du statut de conseiller d'administration de l'aviation civile, l'augmentation du nombre d'emplois devait être maintenue.

Avec le protocole 2013, le nombre de conseillers de premier niveau devait à nouveau être augmenté de 4. Ainsi, le nombre d'emplois de conseillers d'administration devait être porté à 82

au total, dont 20 donnant accès à l'échelon spécial (HEA).

Ce nombre devait être sanctuarisé indépendamment des emplois d'Attachés d'administration hors classe créés dans le cadre de l'adhésion des Attachés d'administration de l'aviation civile au CIGeM.

L'ensemble de ces dispositions étaient censées apporter aux Attachés suffisamment de possibilités de dérouler une carrière cohérente débouchant pour un certain nombre sur le HEA.

LA HORS CLASSE

La constitution de la hors classe s'est opérée par la nomination au choix en deux vagues successives : l'une à l'issue de la CAP du 5 octobre 2016 au titre de l'année 2015 et l'autre à l'issue de la CAP du 30 novembre 2016 au titre de l'année 2016.

Sur les 28 Attachés ainsi promus à la hors classe, 26 étaient issus du vivier 1 et détachés au moment de leur promotion dans un emploi fonctionnel de conseiller de l'aviation civile.

ÉCOUTER ■ DÉFENDRE ■ INFORMER



www.utcac.fr



La plupart des Attachés sur emploi fonctionnel de 1^{er} niveau avaient atteint, parfois depuis plusieurs années, l'indice sommital 1022 (ex.1015), et certains de ceux sur emploi fonctionnel de 2nd niveau avaient atteint le dernier chevron HEA 3 depuis au moins 4 ans.

La totalité des 28 Attachés promus avaient un seul point commun : leur âge supérieur à 55 ans. Pour mémoire, au moment de la constitution du GRAF, il y avait 92 attachés éligibles et, depuis 2017 et à la faveur des départs en retraite, le rythme de croisière maintient la règle des 10% du corps.

Avancement au choix au grade d'Attaché d'administration hors classe de l'Etat

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
22	6	-8 retraite/+ 8	-1 retraite/+ 1	-x retraite/+x ?	-y retraite/+y ?	Etc. ?	Etc. ?	Etc. ?	Etc. ?

Le fonctionnement du GRAF est très insatisfaisant et ne permet pas aux Attachés les avancées promises du fait des règles de contingentement de l'accès au grade d'Attaché d'administration hors classe de l'Etat (10% du corps !) et de l'accès l'échelon spécial (2% du corps !) mais aussi du fait de la gestion qui en est faite par la DGAC mue par un prisme IEEAC mais sans les débouchés vers le HEB qui vont avec.

En ce qui concerne le HEA, la situation est insupportable :

L'accès à l'échelon spécial Hors échelle A (HEA) d'un Attaché est réglementairement possible par deux voies (non exclusives l'une de l'autre) :

- La nomination à l'échelon spécial de la hors-classe, et
- Le détachement dans un emploi fonctionnel listé permettant l'accès à l'échelon spécial

Avancement au choix à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration de l'Etat hors classe

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
5	1	-1 retraite /+1	-1 retraite/+1	0	0	0	0	?

En 2018, en régime de croisière, un seul et unique Attaché a bénéficié d'un avancement au choix à l'échelon spécial du grade d'Attaché d'administration de l'Etat hors classe. En 2019, il devrait en être de même...et ensuite, compte tenu de la pyramide des âges et des départs en retraite de plus en plus tardifs, la prochaine possibilité devrait se présenter au mieux en 2023 !!

Une situation de blocage s'instaure durablement, avec la complicité des acteurs en place, du fait notamment des effets non anticipés de la méthode qui a consisté à supprimer dans la plus totale opacité les emplois fonctionnels de certains Attachés promus à la hors classe et qui se sont trouvés lésés. Pour corriger les effets de bord liés à une gestion d'apprentis sorciers, l'Administration a dénaturé l'échelon spécial du GRAF en pénalisant le corps des Attachés dont le seul horizon n'est, en réalité, plus le HEA mais l'indice 1022. En effet, l'accès à l'échelon spécial par la voie de l'emploi fonctionnel (20 possibilités) est lui aussi, comme l'échelon spécial du GRAF, aujourd'hui totalement saturé et cela pour de nombreuses années.

LA RECONNAISSANCE DES ATTACHES

La situation est lamentable : certains pensent acheter le silence des Attachés en sélectionnant 2 ou 3 Attachés (soigneusement choisis) et en les détachant dans le corps des IEEAC... les autres Attachés étant purement et simplement laissés pour compte.

Cette manœuvre vise à faire croire aux Attachés qu'ils ont un avenir à la DGAC, mais la réalité est

toute autre, les Attachés sont le seul corps de catégorie A de la DGAC qui ne soit pas reconnu.

Il y a aujourd'hui 64 emplois fonctionnels de managers et experts au niveau HEB pour les corps techniques de catégorie A (ICNA, IESEA, IEEAC et IPEF)... et pas un seul pour les Attachés !!

Rien ne le justifie et surtout rien ne l'interdit.

Cette situation savamment entretenue a assez duré. C'est insupportable et c'est une injustice MAJEURE.

Une opportunité de faire émerger une véritable alternance se présente début décembre :

Réfléchissez et agissez !

Les 4, 5 et 6 décembre prochains

VOTEZ UNSA UTAC !!



"Une force déterminée dans la défense des intérêts des attachés"